



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gouvernement

Question écrite n° 42165

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé prie Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de lui indiquer le bilan de l'action gouvernementale mise en oeuvre pour appliquer l'engagement n° 47 pris par M. François Hollande, alors candidat à la présidence de la République, dans son "agenda pour le changement". Aux termes de l'engagement n° 47, M. Hollande indiquait : "Je réformerai le statut pénal du chef de l'État".

Texte de la réponse

A la demande du Président de la République, la commission de rénovation et de déontologie de la vie publique présidée par M. Jospin a rendu le 9 novembre 2012 un rapport proposant une modification du statut pénal du Chef de l'Etat. Les conditions dans lesquelles le parlement sera saisi du projet de loi constitutionnelle réformant ce statut fait l'objet de réflexions en cours. Il convient de préciser que la loi organique n° 2014-1392 du 24 novembre 2014 portant application de l'article 68 de la Constitution, qui a été publiée au Journal Officiel du 25 novembre 2014, autorise désormais, plus de sept ans après la révision constitutionnelle du 23 février 2007, l'application de l'article 68 résultant de cette révision, permettant la destitution du Chef de l'Etat pour manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec sa fonction, destitution qui met alors fin à l'interdiction, résultant de l'article 67 de la Constitution, de mettre en cause sa responsabilité pénale devant les juridictions répressives.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42165

Rubrique : État

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11772

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6180